



COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2011

Etaient présents : Mmes et MM. JACQUIOT Guy, VALLET Martine, COTTIN Jean-Claude, COGNE Michel, DUBOIS-SEVENIER Danielle, BEVAND Monique, COLLETAZ Corinne, BEJANNIN Daniel, CLEMENT Edith, GANEVAL Mathias, BERSET Patrick, HUGONNET Sylvie, NOVAKOSKI Yvan, PEOTTA Alain, DEL CIANCIO Aurélie, PALAZZI Ovidio.

Absents excusés : PETIT Christelle, CUISINIER-BOMBOY Catherine, CARRICO Paulo.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

M. le Maire explique au conseil que Mme Mitaux, responsable de la cantine a fait valoir ses droits à la retraite. Actuellement, au tableau des emplois permanents, ce poste figure avec le grade d'adjoint d'animation. Ce grade ne correspond pas aux fonctions exercées dans le cadre de cet emploi. Le temps de travail pour ce poste est de 4 heures par jour, 4 jours par semaine scolaire, ce qui fait un temps annualisé de 12 h 30.

Le conseil décide de supprimer le poste d'adjoint d'animation et de créer un poste d'adjoint technique pour un temps hebdomadaire annualisé de 12 h 30,

Du fait de la fermeture d'une classe à la rentrée scolaire de septembre 2011, le conseil décide de modifier le temps de travail de l'agent de ménage de l'école primaire qui sera dorénavant de 20 heures hebdomadaires.

ACHAT DE TERRAINS

Suite à la dernière réunion de conseil, contact a été pris avec M. Trombert, ONF pour une estimation des terrains de Mme Crozat. L'ONF a fourni une estimation différenciant la valeur du fonds et celle du peuplement en bois. Le montant est de 4 700 € pour le fonds et 10 250 € pour le bois.

La commune décide d'acquérir ces terrains pour la somme de 14 950 € et confie cette vente à Maître Lager. L'ONF a également fait un devis pour la plantation de la parcelle cadastrée D, Les Chariondes, d'un montant de 3037.50 € HT. Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Régional et une auprès de la Communauté de Communes du Lac de Nantua pour ces travaux de plantation.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Président du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain propose au conseil de se prononcer sur le transfert ou non de la compétence « éclairage public » au syndicat. Dans ce cas, le syndicat assurera pour le compte des communes, la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public (maîtrise d'ouvrage des nouvelles installations, maintenance des installations, ...). Il prendra notamment en charge la fourniture d'énergie. Le coût serait de 56 € par point lumineux.

Le conseil demande à ce que le coût actuel de ce service (calcul au bilan 2010) lui soit présenté ainsi que le coût annuel avec transfert de la compétence au SIEA. La décision est reportée à une prochaine réunion.

CENTRE DE LOISIRS

Le conseil fixe le montant de la participation des familles pour les sorties du centre de loisirs comme suit :

- Piscine : 2.50 €
- Base de loisirs de Montrevel en Bresse : 5.00 €
- Le Poizat : 5.00 €

REPAS AU CENTRE DE LOISIRS

Les enfants qui le souhaitent, peuvent prendre un repas chaud au centre de loisirs. Ces repas sont livrés en liaison chaude par « 1001 repas ». Le conseil décide que le prix du repas sera identique à celui de la cantine scolaire : 1^{er} enfant 5.10 €, 2^{ème} enfant : 4.60 €.

En ce qui concerne la cantine scolaire, les tarifs restent inchangés pour l'année scolaire 2011/2012.

TARIF DE LA GARDERIE

Le conseil fixe le montant de la garderie à 0.50 € à partir du 1^{er} septembre 2011.

ADAPA

Chaque année la commune verse une subvention à l'ADAPA. Jusqu'en 2006 elle versait une participation financière calculée par l'ADAPA, soutien pour le financement du poste de responsable de secteur, agent qui rencontre les personnes qui font appel à l'association pour l'intervention d'une aide et pour l'établissement des divers dossiers de demande d'aide sociale, qui encadre les intervenants, etc. La convention fixant les conditions d'aide financière de la commune n'existait ni dans les archives de la commune ni dans celles de l'association. Une mise au point a donc été demandée par la commune. La participation pour l'année 2011 est de 1.36 € par habitant.

Mme Bevand fait remarquer qu'il existe d'autres associations qui offrent le même service à la population, si on aide l'une d'elles, et si d'autres interviennent sur la commune, il faudra adopter la même politique.

L'aide est acceptée pour 2010. Elle ne sera pas reconduite de façon tacite et sera discutée annuellement.

PROJET D'INTERCOMMUNALITE

De nombreuses questions sont posées par rapport au projet de regroupement de communautés de communes :

- Quel intérêt pour notre commune d'entrer dans un tel regroupement ?
- Pourquoi ne pas rester à la dimension de la CCO qui fonctionne bien ?
- Quelle date pour la mise en œuvre de ces nouvelles intercommunalités ?
- Est-ce que les communes pourront refuser ce regroupement ?
- Comment va se passer la mise à niveau des taux d'imposition pour les communes ou communautés qui ont les taux les plus faibles ?

Une réunion a lieu en sous-préfecture, mercredi 6 juillet.

Le conseil décide de prendre la délibération après cette réunion. Une nouvelle réunion du conseil est programmée le lundi 18 juillet.

TRAVAUX RUE DE L'EGLISE

Trois devis ont été demandés pour les travaux de raccordement du réseau d'assainissement de l'école primaire au réseau séparatif du reste du village, ce qui représente 70 mètres de conduite.

- SNTP : 11 433.76 TTC
- Stéphane Petiot : 10 163.84 € TTC
- Val TP : pas de réponse.

L'entreprise Petiot est retenue. Les travaux devraient se faire aux vacances de Toussaint.

QUESTIONS DIVERSES

→ Une demande de rétrocession de la voirie a été déposée par les propriétaires des maisons situées au 450 A, B, C et D de la route de Jargeat (lotissement sur Gicles). Il faut faire le point sur les aménagements, la rétrocession sera envisagée lorsque ces aménagements seront conformes aux exigences de la commune.

→ Les donneurs de sang ont sollicité une subvention pour participer au Tour de l'Ain. Une subvention annuelle leur a déjà été attribuée, il n'y en aura pas de spécifique.

→ Le principe de fonctionnement pour les sorties organisées par les écoles primaires dans le cadre des rencontres sportives (USEP) a changé. Les frais de transport sont inclus dans le coût global, la commune ne remboursera donc plus au sou des écoles la moitié du coût du transport. Le conseil attribue une aide financière d'un montant de 150 € à l'USEP pour cette activité.

→ La climatisation du local de la fleuriste est irréparable, il a donc été demandé à Clim'Monnier de changer les deux appareils (réserve et magasin). Le coût est de 4 346 €.

→ Questions des conseillers :

Pourquoi les maisons Semcoda qui ne sont toujours pas vendues ne sont-elles pas mises en location ?

La SNCF a mis du ballast en bordure de voie. Ce ballast descend dans le caniveau et le bouche.

Contact sera pris avec la SNCF pour enlever ce ballast.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun conseiller n'ayant de question, M. le Maire lève la séance à 20 h 20.

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.

Martignat le 05 juillet 2011

Guy Jacquot, Maire